



Toucher une partie de l'héritage

Par **Joe59Im**, le **08/07/2015** à **22:38**

Bonjour

Nous sommes 2 frères, 1 soeur (même père et mère) 1 demi-frère et 1 demi-soeur (même mère).

Mes parents sont décédés. Il y a en succession d'une part une somme d'argent sur le compte bancaire de mon père et une maison à se partager. Je sais que la maison sera divisée en 1 moitié en 3 et l'autre en 5.

Concernant l'argent sur le compte de mon père, nous sommes donc 3 à y avoir droit.

Puis je demander au notaire ma part sur l'argent se trouvant sur le compte de mon père en attendant de vendre la maison?

Merci de me répondre.

Par **domat**, le **09/07/2015** à **15:18**

Bjr,

en principe le notaire attend l'accord (signature) de tous les héritiers pour repartir les liquidités.

Cdt